



Mesures sanitaires supplémentaires

Lettre aux clients 2020-16

Le 23 avril 2020

Bonjour,

En réponse à la pandémie de COVID-19, la Société canadienne du sang a adopté des mesures sanitaires supplémentaires dans tous ses sites d'activité. Ces mesures comprennent notamment le renforcement des mesures de nettoyage, l'application des règles de distanciation physique, le port d'équipement de protection personnelle, ainsi que la mise en place de postes de contrôle sanitaire à l'entrée de nos locaux. Par ailleurs, nous évaluons constamment la situation pour savoir si nous devons ajouter à cela d'autres mesures.

- Tous nos employés doivent se soumettre à un contrôle sanitaire à leur arrivée.
- Des équipements de protection personnelle (masques et gants) sont mis à la disposition des employés.
- Les employés sont invités à respecter les règles d'hygiène applicables, à savoir se laver les mains régulièrement, tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, et respecter les règles de distanciation physique.
- Tous nos véhicules font l'objet d'un nettoyage avant et après chaque livraison.
- Toutes les boîtes de transport sont nettoyées avant l'emballage des produits et les chariots de livraison sont nettoyés avant et après chaque utilisation.

Les mesures énoncées ci-dessus, qui s'appuient sur les recommandations des autorités de santé publique, ont pour but de protéger la sécurité des personnes qui se trouvent dans nos locaux.

Veuillez transmettre ces informations aux professionnels de la santé de votre établissement à qui elles pourraient être utiles.

Cette lettre peut être consultée sur notre site Web, au www.sang.ca, dans la section Hôpitaux. Si vous avez des questions concernant cette lettre ou si vous souhaitez l'obtenir dans un autre format, n'hésitez pas à communiquer avec votre agent de liaison.

Le directeur de la gestion des procédés de la chaîne d'approvisionnement,

David Howe